

NOTE

- 3 AOUT 2016

Cahors le

À L'ATTENTION DE : Mesdames et Messieurs les maires
du Grand Cahors

OBJET : PLUI du Grand Cahors : concertation avec les agriculteurs

Pièces jointes : Diagnostic Agricole - Document de travail / Cartographie de votre commune + Note de présentation et mode d'emploi des cartes de diagnostic agricole + Questionnaire concertation diagnostic agricole

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, une attention particulière est portée à l'activité agricole. Un diagnostic agricole est ainsi réalisé en concertation avec les acteurs de la profession agricole. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les caractéristiques agricoles, les atouts faiblesses de ce secteur d'activité et les enjeux liés à la profession, de manière à mieux appréhender les réalités agricoles dans les choix du PLUI.

Deux réunions d'information ouvertes à l'ensemble des exploitants ont eu lieu le 28 juillet 2016 à Douelle et Valroufié afin de présenter la démarche PLUI et d'exposer les premiers éléments de diagnostic concernant l'activité agricole à partir des bases de données statistiques ou cartographiques d'ores-et-déjà disponibles.

Le ressenti et la connaissance des exploitants est nécessaire pour construire un diagnostic fiable. Pour réaliser cet état des lieux, une attention particulière doit être portée à la localisation des bâtiments et espaces agricoles.

Afin d'élaborer ce diagnostic, il a été retenu de réaliser une première série de cartographies à l'échelle de chaque commune localisant sommairement (sur la base des données disponibles) les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles et les espaces agricoles.

Ces cartes sont mises à la disposition des agriculteurs à la mairie de chaque commune.

Afin que chaque agriculteur puisse préciser et localiser certains éléments, la notice ci-jointe (Note de présentation et mode d'emploi des cartes de diagnostic agricole) devra également être mise à leur disposition.

Par ailleurs, le bureau d'études propose deux demi-journées de permanences sur le territoire du Grand Cahors pour recevoir les agriculteurs afin de répondre à leurs questions et de les assister le cas échéant dans la lecture et l'analyse des cartes.

Mercredi 14 septembre de 14h à 18h – DOUELLE (salle des fêtes – à côté de la mairie)

Lundi 19 septembre de 14h à 18h – VALROUFIE (salle des fêtes – hameau de Constant)

Un questionnaire « concertation diagnostic agricole » visant à recenser les projets éventuels de bâtiments agricoles et leur localisation a été adressé aux exploitants (sur la base d'un listing fourni par la Chambre d'Agriculture du Lot). Le questionnaire ci-joint doit être également disponible en mairie afin de concerter avec le plus grand nombre d'agriculteurs du territoire.

Je vous remercie par avance de bien vouloir mettre à disposition des agriculteurs de votre commune les cartographies relatives au diagnostic agricole ainsi que la note de présentation et mode d'emploi des cartes.

Je vous remercie de relayer également l'information de cette concertation auprès des agriculteurs de votre commune.

Pour tout renseignement complémentaire, le service Planification du Grand Cahors est à votre disposition (05 65 20 89 31).

La Vice-Présidente

en charge de la Planification




Brigitte DESSERTAINE

Note de présentation et mode d'emploi des cartes de diagnostic agricole

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, une attention particulière est portée à l'activité agricole. Un diagnostic agricole est ainsi réalisé en concertation avec les acteurs de la profession agricole. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les caractéristiques agricoles, les atouts faiblesses de ce secteur d'activité et les enjeux liés à la profession, de manière à mieux appréhender les réalités agricoles dans les choix du PLUI.

Deux réunions d'information ouvertes à l'ensemble des exploitants ont eu lieu le 28 juillet 2016 à Douelle et Valroufié afin de présenter la démarche PLUI et d'exposer les premiers éléments de diagnostic concernant l'activité agricole à partir des bases de données statistiques ou cartographiques d'ores-et-déjà disponibles.

Le ressenti et la connaissance des exploitants est nécessaire pour construire un diagnostic fiable. Pour réaliser cet état des lieux, une attention particulière doit être portée à la localisation des bâtiments et espaces agricoles.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, en particulier sur un territoire à la fois urbain et rural, il est primordial de disposer d'une information précise quant à la localisation et au type de bâtiments agricoles. Cette analyse constituera un élément majeur au moment de guider les choix de zonage en particulier pour définir la zone agricole dans laquelle tout ce qui est lié et nécessaire à l'activité agricole pourra être autorisé (exemple : la présence de bâtiments d'élevage générant des périmètres de réciprocité pourra avoir des incidences sur la définition de secteurs constructibles).

Afin d'élaborer ce diagnostic, il a été retenu de réaliser **une première série de cartographies à l'échelle de chaque commune** localisant sommairement (sur la base des données disponibles) les sièges d'exploitation, les bâtiments agricoles et les espaces agricoles. Ces cartes sont mises à votre disposition à la mairie de chaque commune. **Cette notice explique les points à développer afin de pouvoir préciser et localiser certains éléments.**

Néanmoins, il est également important de s'assurer que les projets éventuels de bâtiments agricoles ou d'autres constructions (diversification, vente directe, hébergement touristique etc.) concernant votre exploitation soient bien identifiés dans les zones agricoles du PLUI. C'est pourquoi, **un questionnaire** visant à recenser les projets éventuels de bâtiments agricoles et leur localisation afin de s'assurer dans les choix du PLUI de la bonne prise en compte a d'ores et déjà été adressé aux exploitants (sur la base d'un listing fourni par la Chambre d'Agriculture du Lot). Ce questionnaire est également disponible auprès du Grand Cahors ou des mairies membres du Grand Cahors.

Le service planification du Grand Cahors ainsi que le bureau d'étude Citadia sont à votre disposition pour toute précision. Par ailleurs **le bureau d'études propose 2 demi-journées de permanences** sur le territoire du Grand Cahors pour vous recevoir si nécessaire afin de répondre à vos questions et vous assister le cas échéant dans la lecture et l'analyse des cartes.

Mercredi 14 septembre de 14h à 18h – DOUELLE (salle des fêtes – à côté de la mairie)

Lundi 19 septembre de 14h à 18h – VALROUFIE (salle des fêtes – hameau de Constant)

Grand Cahors
72 rue Wilson – 46000 CAHORS.
05 65 20 89 31

Citadia
sud-ouest@citadia.com
05 63 92 11 41

NOTICE pour LIRE et COMPLETER LES CARTES :

Les cartes qui sont mises à dispositions comportent d'ores et déjà un certain nombre d'informations qu'il convient de vérifier et / ou de corriger selon les indications qui suivent

I. L'EXPLOITATION

Localiser précisément sur les plans :

- Le siège d'exploitation 

Si le siège n'est pas au bon emplacement, barrer-le et relocaliser le bon emplacement en rouge :




II. LES TERRES AGRICOLES

a) Mode de faire valoir de la surface exploitée

Localiser précisément sur le plan de la commune :

- Les parcelles exploitées en propriété : 

- Les parcelles exploitées en fermage : 

- Conduites d'irrigation : 

b) Irrigation

Localiser précisément sur le plan de la commune

- Les parcelles irriguées : 

c) Epandage

Localiser précisément sur le plan de la commune

- Les parcelles concernées par un plan d'épandage : 

- Les fosses à fumier ou à lisier : **F**

III. LES PRATIQUES CULTURALES

Localiser précisément sur le plan de la commune

- Les parcelles exploitées en Bio et/ou ayant un label/certification de qualité



IV. LES BATIMENTS AGRICOLES ET EQUIPEMENTS EXISTANTS

Localiser précisément sur les plans (ou si besoin indiquer les données cadastrales sur la fiche en annexe):

- Bâtiments d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ▲
- Bâtiments d'élevage soumis Installation Classée pour l'Environnement (ICPE) ▼
- Bâtiments de stockage de matériel ●
- Bâtiments de stockage de fourrage ◀
- Bâtiments de vente directe ■
- Bâtiments de transformation ◆
- Serres +
- Hébergements touristiques / gîtes / meublés ✕

OBSERVATION :

Pour les 12 communes suivantes : BOISSIERES, CATUS, LABASTIDE-DU-VERT, LHERM, LES JUNIES, MAXOU, MECHMONT, MONGESTY, NUZEJOULS, PONTCIRQ, ST-DENIS-CATUS, , ST-MEDARD, un diagnostic agricole a récemment été réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée d'élaboration de PLU ; ainsi il s'agira de vérifier et si nécessaire d'actualiser les cartes correspondant à ces communes.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

Annexe :

Préciser les références des parcelles cadastres (ou joindre un extrait de plan cadastral) concernant les bâtiments agricoles (ou autres) existants :

Bâtiments d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Bâtiments d'élevage soumis Installation Classée pour l'Environnement (ICPE)

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Bâtiments de stockage de matériel

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Bâtiments de stockage de fourrage

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Bâtiments de vente directe

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Bâtiments de transformation

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Serres

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Hébergements touristiques / gîtes / meublés ...

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Parcelles n°..... Section

Autres :

Parcelles n°..... Section Type de projet :

Parcelles n°..... Section Type de projet :

Parcelles n°..... Section Type de projet :

Parcelles n°..... Section Type de projet :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Cahors
CONCERTATION DIAGNOSTIC AGRICOLE

QUESTIONNAIRE

à remplir par les agriculteurs-exploitants en activité sur le territoire du Grand Cahors

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI du Grand Cahors, une attention particulière est portée à l'activité agricole. C'est pourquoi un diagnostic agricole est réalisé en concertation avec les acteurs de la profession agricole. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les caractéristiques agricoles, les atouts, faiblesses et enjeux de ce secteur d'activité, de manière à mieux prendre en compte les réalités agricoles dans le PLUI du Grand Cahors.

Le présent questionnaire vise à construire un diagnostic fiable en s'appuyant sur la connaissance des exploitants agricoles.

I. LE SIEGE D'EXPLOITATION

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Activité principale de l'exploitation : Elevage Cultures Autre

II. PERENNITE ET VIABILITE DE L'EXPLOITATION

Âge du chef d'exploitation :

Avez-vous déjà réfléchi à la transmission de votre exploitation ? Oui Non

Si oui, dans quel délai ?

Avez-vous un potentiel repreneur ? Oui Non

Pensez-vous que votre exploitation soit transmissible, dans l'état actuel ? Oui Non

Pour quelle(s) raison(s) ?

.....

.....

.....

III. LES BATIMENTS AGRICOLES ET EQUIPEMENTS EN PROJET

Avez-vous des projets de développement ou de diversification de votre activité, dans les 5 ans à venir ?

Oui Non

Si oui, lesquels ? :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si ces projets nécessitent de nouvelles constructions et/ou équipements, lesquels et sur quelles parcelles :

- Bâtiments d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)
- Bâtiments d'élevage soumis Installation Classée pour l'Environnement (ICPE)
- Bâtiments de stockage de matériel
- Bâtiments de stockage de fourrage
- Bâtiments de vente directe
- Bâtiments de transformation
- Serres
- Hébergements touristiques / gîtes / meublés, ...
- Autres :

Préciser impérativement, pour chaque type de construction et/ou d'équipement, les références cadastrales du lieu du projet (ou joindre un extrait de plan cadastral).

TRES IMPORTANT :

En complément de ce questionnaire, il est nécessaire de vous rendre dans la mairie du siège de votre exploitation de manière à localiser sur un plan cadastral de la commune les surfaces que vous exploitez, les plans d'épandage, les parcelles irriguées, les constructions et équipements existants, ...

Le service planification du Grand Cahors est à votre disposition pour toute information complémentaire (05 65 20 89 31).

Merci de bien vouloir restituer ce questionnaire lors de la réunion de concertation du 28 juillet 2016, ou le retourner au service Planification du Grand Cahors 72, rue Wilson – 46000 CAHORS